



Le Havre, le 19 février 2021

Le cheval de Troie des 1607 heures **Suppression des congés ancienneté, pont et retraite!**

Pour remercier les agents municipaux et communautaires d'avoir été présents lors de la crise Covid-19, le Maire du Havre et Président de la Communauté Urbaine, a décidé de supprimer définitivement nos acquis sociaux.

Soit 3 jours de pont, 12 jours au moment de la retraite,
et 1 jour par tranche de 5 ans d'ancienneté
à la ville du Havre et à la Communauté Urbaine.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, portant la signature de notre Maire et Président de la CU, alors 1er ministre, oblige les fonctions publiques d'effectuer 1607 heures et d'appliquer le décret n°2020 -592 du 15 mai 2020. Elle n'indique pas que les avantages sociaux des fonctionnaires sont hors la loi. Actuellement, nous effectuons 1582 heures suivant la méthode de calcul utilisée dans le règlement du temps de travail de chaque collectivité.

Lors des groupes de travail, l'administration n'a rien proposé !

Aussi, si vous voulez continuer à garder vos acquis, mobilisez-vous et rejoignez-nous dans nos prochaines actions en intersyndicale ville du Havre/Communauté Urbaine. Ensemble, nous sommes plus forts pour préserver nos acquis.